

FORMULAIRE DE PROCURATION

Autorisation à la communication de renseignements personnels ou confidentiels par GCR

IDENTIFICATION

IDENTITÉ DU MANDANT : La personne, dont l'entrepreneur ou le bénéficiaire, qui désire autoriser l'accès de l'Information (voir la définition au paragraphe 1 de la section « Procuration ») au Mandataire qu'il désigne par voie du présent Formulaire de procuration (ci-après la « **Procuration** »). Dans le cas d'une entreprise, le Mandant est la personne dûment autorisée pour la représenter, tel le président ou le secrétaire.

Entreprise : _____

REPRÉSENTANT(E) DÛMENT AUTORISÉ(E) DE L'ENTREPRISE :

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse complète : _____

Numéro de téléphone de l'entreprise : _____ Courriel : _____

Fonction (spécifier) : _____

(ci-après le « **Mandant** »)

IDENTITÉ DU OU DES MANDATAIRES : La ou les personnes auxquelles le Mandant désire autoriser l'accès à l'Information. Le Mandataire pourrait être, par exemple, un comptable, un notaire, une caution, etc.

1 Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse complète : _____

Numéro de téléphone de l'entreprise : _____ Courriel : _____

Fonction (spécifier) : _____

Au sein de l'entreprise : (veuillez nommer l'entreprise) _____

2 Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse complète : _____

Numéro de téléphone de l'entreprise : _____ Courriel : _____

Fonction (spécifier) : _____

Au sein de l'entreprise : (veuillez nommer l'entreprise) _____

(ci-après le « **Mandataire** »)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PROCURATION

VEUILLEZ LIRE LA PRÉSENTE SECTION ATTENTIVEMENT

Cette section contient des renseignements relatifs au consentement à la communication des renseignements personnels ou confidentiels, conformément à la législation applicable, notamment, la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, RLRQ, c. P-39.1.

CONTEXTE

La Procuration doit être utilisée chaque fois qu'un Mandant désire confier une procuration à un Mandataire aux fins de l'accès à l'Information.

CONSENTEMENT ET AUTORISATION

L'Information (voir la définition au paragraphe 1 de la section « Procuration ») est de nature confidentielle ou personnelle.

Sous réserve de la législation applicable, Garantie de construction résidentielle (ci-après « **GCR** ») ne peut pas communiquer l'Information qu'elle détient à un tiers sans avoir préalablement obtenu le consentement de la personne concernée, soit le Mandant.

Le consentement du Mandant doit être libre et éclairé, fait par écrit, à des fins spécifiques et pour une durée déterminée.

La Procuration doit être utilisée afin que le Mandant autorise l'accès de l'Information au Mandataire.

La Procuration n'est pas requise lorsqu'une demande d'accès à l'information provient d'une personne qui est déjà un mandataire dûment autorisé du Mandant, par exemple, son avocat.

VALIDITÉ

La Procuration **doit être dûment et entièrement remplie par le Mandant et signée par le Mandant et le Mandataire, faute de quoi, elle sera refusée par GCR et sera, conséquemment, sans effet.**

La Procuration est valide pour la période énoncée au paragraphe 3 de la section « Procuration », sauf si le Mandant la révoque avant l'expiration de ce délai. Voir à cet effet la sous-section « Révocation ».

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PROCURATION (SUITE)

EFFETS DE LA PROCURATION

La Procuration a uniquement pour effet :

- de permettre au Mandataire de faire une demande d'accès à l'information auprès de GCR à « accesinfo@garantiegr.com » ou à toute autre adresse courriel fournie par GCR afin d'obtenir l'Information;
- d'autoriser GCR à communiquer l'Information directement au Mandataire, lorsque ce dernier fait la demande de la manière et suivant la forme prescrite à la Procuration; **ET**
- d'autoriser le Mandataire à recueillir, à utiliser ou à communiquer l'Information de la manière prescrite à la Procuration.

RÉVOCACTION

Sous réserve du paragraphe 3.1 de la section « Procuration », le Mandant pourrait révoquer la Procuration avant la période énoncée au paragraphe 3 de la section « Procuration » en donnant à GCR et au Mandataire un avis écrit contenant la date de révocation, la signature du Mandant et une copie de la Procuration.

VÉRIFICATION

Pour les mesures de sécurité, GCR pourrait communiquer avec le Mandant afin de vérifier son identité.

PROCURATION

- 1 Par la présente, le Mandant consent, conformément à la législation applicable en matière de protection de renseignements personnels ou confidentiels, notamment, l'article 14 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, RLRQ, c. P-39.1, à la communication par GCR au Mandataire du ou des documents ou renseignements suivants :

(veuillez cocher les cases appropriées)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Dernier formulaire de demande d'adhésion GCR | <input type="checkbox"/> Dernier formulaire de demande de renouvellement GCR |
| <input type="checkbox"/> Sommaire des cotes GCR en vigueur | <input type="checkbox"/> Les derniers états financiers fournis |
| <input type="checkbox"/> Sommaire des réclamations GCR | <input type="checkbox"/> Rapport d'enregistrement des unités GCR |
| <input type="checkbox"/> Sommaire des 15 dernières inspections GCR ou de l'unité situé au _____ | |
| <input type="checkbox"/> Sur demande : tout rapport de conciliation GCR ainsi que les travaux autorisés, en cours ou effectués | |
| <input type="checkbox"/> Sommes actuellement dues à GCR | |
| <input type="checkbox"/> Montant total des engagements actuels en cautionnement chez GCR : lequel est à titre indicatif uniquement. | |
| <input type="checkbox"/> Autre(s) (N.B. Vous devez nommer un document, un groupe de documents ou un renseignement en terme spécifique. Les réponses telles « Toute autre information » ne sont pas acceptables.) | |
| <input type="checkbox"/> _____ (nom du document ou du renseignement) | |

(ci-après l'« **Information** »)

- 2 Le consentement à la communication de l'Information au Mandataire, ainsi que la collecte, l'utilisation ou la communication de l'Information par ce dernier, est donné uniquement aux fins décrites ci-après :

- pour la ou les utilisations suivantes : _____ et
(décrire comment l'Information sera utilisée);
- pour le ou les buts suivants : _____ et
(décrire dans quel but l'Information est recueillie);
- pour la communication à (le cas échéant) : _____ et
(décrire à qui l'Information sera communiquée);

- 3 La Procuration est valide à compter de sa signature jusqu'au _____ (date) inclusivement, soit la durée nécessaire à la réalisation des fins décrites au paragraphe 2;

3.1 Nonobstant ce qui précède, si la Procuration est consentie dans le cadre d'un cautionnement, elle est irrévocable et elle demeure valide pour autant que le Mandataire, agissant comme caution, n'est pas retiré dudit cautionnement.

- 4 Le Mandant et le Mandataire reconnaissent que GCR n'est pas, ne sera pas et ne pourra être responsable de tout dommage ou perte, direct ou indirect, pouvant découler de la Procuration, dont une utilisation de l'Information non-conforme à la Procuration, et dégagent, en conséquence, GCR de toute responsabilité à cet égard;

- 5 Le Mandataire s'engage à respecter la Procuration et à prendre des mesures de sécurité afin d'assurer la protection de l'Information suite à sa communication;

- 6 Le Mandant et le Mandataire ont lu la Procuration dans son intégralité et comprennent sa portée.

En foi de quoi, nous avons signé À _____ (ville), CE _____ (date).

PRÉNOM ET NOM DU MANDANT

X _____
SIGNATURE DU MANDANT

1 PRÉNOM ET NOM DU MANDATAIRE

X _____
SIGNATURE DU MANDATAIRE

2 PRÉNOM ET NOM DU MANDATAIRE

X _____
SIGNATURE DU MANDATAIRE